

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée du conseil municipal du 12 mai 2020, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance, tel que présenté avec les modifications suivantes :

Ajout du point 4.10 DÉPÔT – Rapport financier 2019 – exercice terminé le 31 décembre 2019

Ajout du point 4.11 – Ventes de chaises et tables du centre Léodore-Ryan

Ajout du point 5.2 – Fin d'emploi 32-0050

Ajout du point 5.3 – Fixation du taux horaire des étudiants – pandémie

Report du point 4.7 - Covabar – modification offre de service l'étape 3 - « Analyse de la vulnérabilité des prises d'eau potable »

Report du point 4.8 - Avis de motion- modification du règlement 2019 -0183 / délégation de dépenses du D.T.P.

Report du point 6.1 - Contrat de travail – assistant-directeur service incendie

ADOPTÉE

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2020-05-494

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 AVRIL 2020

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Nancy Sorel

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Suzanne Lacroix

ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 14 avril 2020.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

4. ADMINISTRATION, FINANCES

2020-05-495

COMPTES FOURNISSEURS PAYÉS AU 30 AVRIL 2020

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Martin Émond

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Nicole Paquette

ET RÉSOLU :

À l'unanimité, par les membres du conseil présents, d'approuver les comptes payés au 30 avril 2020 tels que déposés ;

DÉPARTEMENT	MONTANT
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	28 761.83 \$
VOIRIE MUNICIPALE	1 981.07 \$
TRAITEMENT DES EAUX	6 253.50 \$
SÉCURITÉ D'INCENDIE	5 433.32 \$
SÉCURITÉ CIVILE - COVID	5 300.50 \$
REDEVANCES CARRIÈRES	44 529.02 \$
IMMOBILISATION	9 653.17 \$
MATIÈRES RÉSIDUELLES	24 286.11 \$
ÉLECTRICITÉ	15 707.37 \$

TÉLÉPHONIE	1 253.57 \$
TOTAL AU 30 AVRIL 2020 :	143 159.46 \$
RÉMUNÉRATION AU 30 AVRIL 2020 :	60 227.36 \$
GRAND TOTAL :	203 386.82 \$

ADOPTÉE

2020-05-496

COMPTES À PAYER AU 30 AVRIL 2020

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Patrice Deneault

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Angie Gendron

ET RÉSOLU :

À l'unanimité, par les membres du conseil présents, d'approuver les comptes à payer au 30 avril 2020, tels que déposés ;

DÉPARTEMENT	MONTANT
ADMINISTRATION	2 039.73 \$
HÔTEL DE VILLE	1 283.85 \$
SERVICE INCENDIE	8 129.55 \$
VOIRIE MUNICIPALE	22 584.99 \$
SERVICE DE FOURRIÈRES	364.08 \$
TRAITEMENT DES EAUX USÉES	677.49 \$
USINE DE FILTRATION ET AQUEDUC	13 246.63 \$
CENTRE LÉODORE-RYAN	1 703.92 \$
CHALET DES LOISIRS	940.52 \$
SIGNALISATION	2 046.85 \$
URBANISME	3 936.44 \$
PARCS	216.15 \$
IMMOBILISATION	17 078.68 \$
TOTAL DES COMPTES À PAYER AU 30 AVRIL 2020 :	74 248.88 \$

ADOPTÉE

DÉPÔT/État des activités financières aux fins fiscales avril 2020

2020-05-497

**REFINANCEMENT- RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2013-132 –
MONTANT 82 700.00 \$**

ATTENDU QUE l'emprunt en vertu du règlement 2013 -0132 contracté auprès de la Financière Banque Nationale vient à échéance le 19 mai 2020 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Patrice Deneault

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Martin Émond

ET RÉSOLU :

QUE le conseil de la Municipalité de Lacolle autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Jean-Pierre Cayer, à entreprendre les démarches nécessaires auprès du Ministère des Finances pour le renouvellement de l'emprunt d'un montant de quatre-vingt-deux mille sept cents dollars (82 700.00\$).

ADOPTÉE

2020-05-498

SAAQ - RENOUELEMENT CONTRAT ET RÉMUNÉRATION

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Nancy Sorel

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Suzanne Lacroix

ET RÉSOLU :

QUE le conseil de la Municipalité de Lacolle accepte le renouvellement du contrat de mandataire à l'émission des immatriculations des véhicules automobiles et des permis de conduire avec la Société d'assurance automobile du Québec, et ce pour une durée de trois (3) ans ;

QUE le conseil autorise le maire, monsieur Jacques Lemaistre-Caron, ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Jean-Pierre Cayer, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité.

ADOPTÉE

2020-05-499

RENOUELEMENT 2020-2021 – LOISIRS ET SPORT MONTÉRÉGIE

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Nicole Paquette

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Suzanne Lacroix

ET RÉSOLU :

QUE le conseil de la Municipalité de Lacolle accepte de renouveler l'adhésion 2020-2021 à Loisir et Sport Montérégie au montant de quatre-vingt-quatre et soixante-cinq cents (84.65 \$) plus taxes applicables.

ADOPTÉE

2020-05-500

PROTOCOLE D'ENTENTE TOURISME MONTÉRÉGIE – PROJET ALO RICHELIEU – AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU QUE la Municipalité de Lacolle a soumis une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien aux stratégies de développement touristique (PSSDT) ;

ATTENDU QU'une aide financière maximale de soixante-dix-neuf mille cent dollars (79 100.00 \$) correspondant à 33 % des coûts admissibles a été accordée ;

ATTENDU QU'une convention d'aide financière et ces annexes, établissant les travaux et les coûts admissibles ainsi que les modalités du versement de l'aide financière est proposé par ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Nicole Paquette

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Suzanne Lacroix

ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lacolle accepte le protocole d'entente proposé par Tourisme Montérégie pour les fins d'une aide financière de soixante-dix-neuf mille cent dollars (79 100.00 \$) à être versée dans le cadre de ce programme ;

QUE le conseil autorise monsieur Jacques Lemaistre-Caron, maire, à signer ledit protocole pour et au nom de la Municipalité de Lacolle, conjointement avec monsieur Jean-Pierre Cayer, directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

2020-05-501

DÉPÔT – RAPPORT FINANCIER 2019 – EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

Le conseil constate et reconnaît le dépôt du rapport financier 2019.

ATTENDU QUE les vérificateurs externes de la Municipalité de Lacolle ne peuvent présenter le rapport en ce temps de pandémie mondiale, la COVID-19 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Patrice Deneault

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Martin Émond

ET RÉSOLU :

QUE lorsque l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois sera levé, les vérificateurs externes de la Municipalité de Lacolle pourront présenter le rapport de vérification et commenté les pages significatives du rapport financier 2019.

ADOPTÉE

2020-05-502

VENTES DE CHAISES ET TABLES DU CENTRE LÉODORE-RYAN

ATTENDU QUE la Municipalité de Lacolle a fait l'acquisition de nouvelles tables rondes et rectangles ainsi que de chaises afin de remplacer les tables de bois ainsi que les chaises de plastique qui sont utilisées au centre Léodore-Ryan ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Patrice Deneault

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Angie Gendron

ET RÉSOLU :

QUE ce conseil accorde le droit de procéder à la mise en vente de tables et chaises, au coût de quinze dollars (15.00\$) par tables et de deux dollars (2.00\$) par chaise jaune ;

QUE ce conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, à signer tout document pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE

5. **RESSOURCES HUMAINES**

2020-05-503

MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2020-04-483 - EMBAUCHE – INSPECTEUR MUNICIPAL

Nous aurions dû lire ;

«**ATTENDU QUE** l'inspecteur municipal est tout désigné selon l'article 267.0.1 du Code municipal du Québec, ainsi que l'article 35 de la Loi sur les compétences municipales (chapitre C-47.1) à l'application des règlements d'urbanisme, du règlement sur l'évaluation et le traitement des eaux usées des résidences isolées ainsi que l'application du règlement sur le captage des eaux souterraines. » ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Patrice Deneault

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Angie Gendron

ET RÉSOLU :

QUE le conseil de la Municipalité de Lacolle autorise l'embauche de monsieur Samuel Surprenant en tant qu'inspecteur municipal, pour la période du 20 avril au 23 août 2020 ;

QUE monsieur Samuel Surprenant a les qualifications requises afin que son dossier soit soumis au programme Emplois d'été Canada 2020, offert par le Gouvernement du Canada ;

QUE monsieur Surprenant soit autorisé à travailler jusqu'à un maximum de 35 heures par semaine, du lundi au vendredi inclusivement, jusqu'à la reprise des classes, au tarif horaire de 15,63 \$, pour un maximum de 35 heures par semaine.

QUE la rémunération de monsieur Surprenant soit ajustée selon l'entente signée entre la Municipalité de Lacolle et le syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4947, le 21 janvier 2020, au taux horaire de 27.48 \$ dès le mardi 19 mai 2020.

ADOPTÉE

2020-05-504

FIN D'EMPLOI 32-0050

ATTENDU QUE l'employé 32-0050 est en arrêt de travail depuis le 7 novembre 2019 ;

ATTENDU QUE l'employé 32-0050 n'a pas présenté à son employeur un plan de suivi médical pour le sujet allégué à son absence du travail ;

ATTENDU QUE cette situation et les faits relevés dans la lettre de congédiement qui ont pour effet de rompre le lien de confiance ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Martin Émond

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Patrice Deneault

ET RÉSOLU UNANIMEMENT par les membres du Conseil présents,

De procéder au congédiement de l'employé 32-0050 effective à partir de la date de l'adoption de cette résolution, soit le 12 mai 2020.

ADOPTÉE

2020-05-505

FIXATION DU TAUX HORAIRE DES ÉTUDIANTS – PANDÉMIE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Martin Émond

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Suzanne Lacroix

ET RÉSOLU :

QUE le taux horaire des étudiants aux départements des travaux publics, et ce seulement pour le temps de la pandémie COVID-19 soit rémunérés selon l'entente signée entre la Municipalité de Lacolle et le syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4947, le 13 mai 2020.

ADOPTÉE

6. **SÉCURITÉ PUBLIQUE (POLICE, INCENDIE)**

Aucun sujet discuté

7. **TRAVAUX PUBLICS/VOIRIE**

DÉPÔT/rapport mensuel d'activité d'avril 2020

2020-05-506

FAUCHAGE DES ROUTES MUNICIPALES / SOUMISSIONS

ATTENDU QUE des soumissions concernant le fauchage à l'abord des routes municipales ont été demandées ;

ATTENDU QUE les prix soumis sont les suivants :

André Paris inc. : 7 200.00 \$ plus taxes applicables
Entreprise Dominic Alarie : ne peut soumissionner

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Patrice Deneault

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Suzanne Lacroix

ET RÉSOLU :

QUE le conseil de la Municipalité octroie le contrat pour le fauchage des routes municipales à André Paris inc., pour un montant de sept mille deux cents dollars (7 200.00 \$) taxes en sus.

ADOPTÉE

2020-05-507

LIGNAGE DES ROUTES MUNICIPALES / SOUMISSIONS

ATTENDU QUE des soumissions concernant le fauchage à l'abord des routes municipales ont été demandées ;

ATTENDU QUE les prix soumis sont les suivants :

Lignes Maska : 8 914.35 \$ plus taxes applicables
Lignes Plus : ne veut soumissionner

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Martin Émond

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Patrice Deneault

ET RÉSOLU :

QUE le conseil de la Municipalité octroie le contrat pour le lignage des routes municipales à Lignes Maska pour un montant de huit mille neuf cent quatorze dollars et trente-cinq cents (8 914.35 \$) taxes en sus.

ADOPTÉE

2020-05-508

ENTENTE DE COLLABORATION – MTQ ET MUNICIPALITÉ DE LACOLLE / DÉPLACEMENT DES CONDUITES SOUS LE PONT DE LA RIVIÈRE-LACOLLE 223- AUTORISATION SIGNATURE

ATTENDU QUE la Municipalité de Lacolle a déjà confirmé son accord pour la réalisation d'une étude conjointe dont les coûts seront partagés à 50 % - 50 % entre la Municipalité et le MTQ, résolution no. 2019-05-143;

ATTENDU QUE la ventilation des honoraires professionnels effectués par la firme BPR, ingénierie, nous informe d'un montant de vingt-deux mille quatre cent cinquante et un et quatre-vingt-deux cents (22 451.82 \$);

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Nicole Paquette

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Suzanne Lacroix

ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lacolle accepte le protocole d'entente proposé par le gouvernement du Québec représenté par le ministre des Transports, pour l'engagement financier de la Municipalité de 50 % soit onze mille deux cent vingt-cinq dollars et quatre-vingt-onze cents (11 225.91 \$) des coûts estimés pour la réalisation du projet;

QUE le conseil autorise monsieur Jacques Lemaistre-Caron, maire, à signer ledit protocole pour et au nom de la Municipalité de Lacolle, conjointement avec monsieur Jean-Pierre Cayer, directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

2020-05-509

ACHAT DE MATÉRIAUX POUR LES TRAVAUX SUR LES RÉSEAUX (ÉGOUTS & AQUEDUC)

ATTENDU QUE des soumissions concernant l'achat de cinq (5) regards de rue municipale ont été demandées ;

ATTENDU QUE les prix soumis sont les suivants :

Huot : 4 362.45 \$ plus taxes applicables

Matériaux Distan : 5 219.20 \$ plus taxes applicables

Emco Corporation : 4 583.25 \$ plus taxes applicables

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Patrice Deneault

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Martin Émond

ET RÉSOLU :

QUE le conseil de la Municipalité autorise l'achat de regards de rue auprès de l'entreprise Huot inc., pour un montant de quatre mille trois cent soixante-deux dollars et quarante-cinq cents (4 362.45 \$) taxes en sus.

ADOPTÉE

8. **HYGIÈNE DU MILIEU**

9. **URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

2020-05-510

CCU2020-0009 DEMANDE DE PERMIS POUR RÉNOVATION – 5, RUE RICHELIEU

ATTENDU QUE le 5, rue Richelieu se situe dans la zone du PIIA ;

ATTENDU QUE la demande respecte la réglementation sur les rénovations en vigueur (règlement de zonage 2008 -0085) ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Suzanne Lacroix

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Nicole Paquette

ET RÉSOLU :

QUE le conseil de la Municipalité de Lacolle accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et accepte la demande de permis.

ADOPTÉE

2020-05-511

**CCU2020-0010 DEMANDE DE PERMIS POUR RÉNOVATION – 84,
RUE VAN VLIET**

ATTENDU QUE le 84, rue Van Vliet se situe dans la zone du PIIA ;

ATTENDU QUE la demande respecte la réglementation sur les rénovations en vigueur (règlement de zonage 2008 -0085) ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Nicole Paquette

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Suzanne Lacroix

ET RÉSOLU :

QUE le conseil de la Municipalité de Lacolle accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et accepte la demande de permis.

ADOPTÉE

10. **LOISIRS**

Aucun sujet discuté

11. **CORRESPONDANCE**

12. **VARIA**

PÉRIODE DE QUESTIONS

13. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 20 h 00, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président du conseil déclare l'assemblée levée.

ADOPTÉ CE 9 juin 2020

Jacques Lemaistre-Caron
Maire

Jean-Pierre Cayer
Directeur général/secrétaire-trésorier